

Paris, le 21 mars 2014

COPACEL appelle à la création d'une place de marché gaz unique en France en 2018

Face à la forte hausse des prix du gaz dans le sud de la France et donc à la perte de compétitivité des sites papetiers de la région, COPACEL soutient la création d'une place de marché gaz unique en France à l'horizon 2018. Elle insiste également sur l'urgence de la situation et appuie la mise en place de mesures transitoires destinées à rétablir l'approvisionnement et à diminuer les coûts dans la zone Sud.

Le 21 mars 2014 s'est achevée une consultation de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) au sujet de la création d'une place de marché gaz unique en France en 2018. Aujourd'hui, le marché du gaz est segmenté en trois zones : une zone Nord et deux zones Sud en passe d'être fusionnées. Or, depuis 2012, des écarts de prix importants sont apparus sur le marché de gros du gaz entre le nord et le sud du pays. Comme le note avec raison la CRE « l'existence de deux prix du gaz très différents en France aurait des conséquences importantes sur le développement économique du pays et l'égalité territoriale ».

En fait, le sud de la France dépend, pour environ la moitié de son approvisionnement, de livraisons de Gaz Naturel Liquéfié (GNL), aujourd'hui réorienté vers le Japon pour alimenter les centrales à gaz suite à l'accident de Fukushima. L'autre moitié est acheminée du nord vers le sud sur un réseau de transport aujourd'hui saturé en permanence. Les prix du gaz sur le marché de gros du sud de la France se sont ainsi déconnectés des prix du nord de la France jusqu'à atteindre des niveaux dramatiques : près de 7 €/MWh d'écart en moyenne depuis le début de l'année. Cette situation pénalise fortement la compétitivité des industriels situés dans le sud de la France, en particulier les entreprises papetières, grandes consommatrices de gaz.

COPACEL soutient donc la constitution d'une place de marché gaz unique et a profité de la consultation de la CRE pour rappeler l'urgence de la situation à laquelle les consommateurs de la zone Sud font face aujourd'hui. Les entreprises papetières du sud de la France font partie des industries gazo-intensives qui voient leur compétitivité fortement affectée par des coûts d'approvisionnement en gaz bien plus élevés qu'au nord. De plus, leurs fournisseurs, ne souhaitant pas s'exposer au risque lié à l'approvisionnement, sont de plus en plus réticents à proposer des offres aux consommateurs du sud. Il s'agit d'une double peine pour l'industrie papetière qui se retrouve confrontée à des problématiques commerciales, en plus des problématiques économiques.

L'absence de la fusion des zones Nord et Sud engendre des coûts inacceptables pour les consommateurs gazo-intensifs de la zone Sud. Une crise d'approvisionnement telle que celle qui s'est produite en fin d'année 2013, où l'écart de prix entre les zones Nord et Sud ont atteint plus de 17€/MWh, a des impacts considérables sur l'activité industrielle qui subit déjà un fort déficit de compétitivité au niveau mondial. Comme la CRE le souligne, le « statu quo comporte des risques importants pour les consommateurs du sud de la France ».

Si COPACEL partage les analyses de la CRE quant à la nécessité d'augmenter les capacités de transport entre le nord et le sud, elle avertit que celles-ci reposent sur des hypothèses optimistes qui

ne prennent pas en compte la détérioration continue des conditions d'approvisionnement en GNL. Cette dégradation de la situation justifie d'autant plus des investissements rapides dans les infrastructures de transport. En dehors des considérations purement financières de rentabilité des investissements, il est indispensable prendre en compte les gains sociaux-économiques engendrés par la fusion des zones Nord et Sud (emploi, investissement, etc.).

COPACEL insiste également sur la nécessité de la mise en œuvre d'actions rapides qui permettrait d'annuler les surcoûts actuels subis par les consommateurs de la zone Sud, si besoin au travers d'obligation d'importations de GNL ou de mécanismes contractuels. Cependant, les consommateurs, en particulier ceux de la zone Nord, ne doivent pas subir les coûts liés à une congestion entre les zones Nord et Sud. Si les mesures mises en œuvre devaient induire un coût supplémentaire, il ne serait pas acceptable que celui-ci impacte les consommateurs de la zone Nord.

Compte tenu de l'impact des prix du gaz sur leur compétitivité, les industriels grands consommateurs de gaz naturel ont obtenu de pouvoir bénéficier d'un statut de gazo-intensif, introduit dans le Code de l'Energie. Ce statut est à la fois une reconnaissance des spécificités des industriels, en matière de volume, de modulation et de prévisibilité des consommations, mais aussi une reconnaissance de la nécessité d'un accès compétitif au gaz. En particulier, face à leurs homologues américains qui bénéficient d'un prix du gaz bien inférieur grâce à l'essor de l'exploitation des gisements non-conventionnels. Il est temps aujourd'hui de leur faire bénéficier de ce statut en leur assurant un accès compétitif à cette énergie indispensable à leur activité.

COPACEL (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est un syndicat professionnel qui représente les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL rassemble 75 entreprises, employant plus de 14 000 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires de près de 6,5 milliards d'euros.

Contact : Sylvain Le Net, sylvain.lenet@copacel.fr, 01 53 89 24 53